



Syndicat national de  
l'environnement



Milieus &  
Faune Sauvage

# Flash infos

*Informations aux agents de l'ONCFS*

---

28 mars 2019

## COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL Première séance du CHSCT

**Après les élections professionnelles de fin 2018, vos représentants commencent un nouveau mandat et sont accueillis par le président du CHSCT.**

**Le Sne-FSU a toujours veillé à la composition de ces équipes** pour, qu'elle représente aussi tant que possible, tous les corps et statut, les métiers et la parité et, ce afin de bénéficier de point de vue et d'expériences diversifiés pour participer aux débats sur les multiples sujets que cette instance doit traiter.

★★★

### **Déclarations liminaire :**

**Les représentants Sne-FSU ont fait une déclaration liminaire que vous trouverez à la fin de ce Flash-Infos.**

★★★

**Le règlement intérieur** a ensuite été approuvé à la majorité (**pour : Sne-FSU, UNSA Ecologie, EFA-CGC / contre : / abstention : FO**). Force ouvrière (FO) est nommé à la fonction de secrétaire du CHSCT pour cette année.

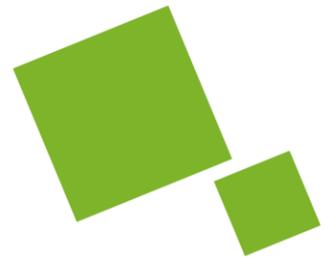
★★★

### **Les fiches « Registre SST » et les « fiches incidents ».**

Un rappel est fait sur l'importance des fiches des registres Santé et Sécurité au Travail permettant un signalement et une réponse à la problématique en CHSCT.

⇒ **Le président Olivier Thibault, rappelle que lorsqu'une prescription est faite par un médecin du travail, on n'en discute pas la mise en œuvre.** Lors du passage en séance des fiches incidents, où le professionnalisme des agent-e-s est salué, les organisations syndicales soulignent que ces dernières sont très orientées police, oubliant les activités techniques des agents, et oubliant aussi une partie du personnel administratif.

★★★



## Accompagnement de la préfiguration OFB par un expert extérieur.

Toutes les organisations syndicales, de façon solidaire, ont demandé au président d'approuver le principe de faire appel dès à présent à un expert extérieur pour établir un diagnostic sur les risques psychosociaux dans le cadre de la **CREATION du nouvel établissement « Office National de la Biodiversité »**. Les frais de cette expertise sur l'état des lieux ne peuvent pas être pris en charge par l'ONCFS mais devrait l'être par la préfiguration.

Et même s'il a été rappelé que la préfiguration, accompagnée de groupes de travail thématiques et d'une mission d'accompagnement au changement auxquels ne participent pas les organisations syndicales, traite également de ce sujet, les représentants des personnels considèrent que cela n'est pas suffisant.

L'ensemble des organisations syndicales ont donc voté pour ce principe d'un accompagnement extérieur pour la prévention des risques psychosociaux.

(pour : Sne-FSU, UNSA Ecologie, EFA-CGC, FO / contre : -- / abstention : --)

★★★

## Prévention des risques phytosanitaires lors du suivi Grand Hamster.

Suite à la présentation du suivi de l'espèce Grand Hamster, faisant l'objet d'un programme LIFE coordonné par l'ONCFS et du protocole de sécurité des agents vis-à-vis des traitements phytopharmaceutiques, les échanges ont été très riches avec l'équipe et le médecin présent qui apportait des précisions sur les risques pour les agents. Ce protocole a été conçu par la mission Grand Hamster accompagnée par un médecin de prévention spécialiste de ces questions d'exposition et de protection par rapport à ces risques.

**Même si les propositions sont plutôt positives pour la protection des agents qui effectuent cette mission, tous les représentants du personnel ont demandé :**

a) **une étude de faisabilité** pour savoir dans quelles mesures les drones pourraient être utilisés pour faire ces comptages avec pour objectif d'éviter ce risque ;

b) **une inscription de l'exposition à ce risque** dans le dossier médical professionnel des agents concernés ou ayant été concernés sur une période de leur carrière.

**Les représentants Sne-FSU encouragent les agents ayant été exposés à un moment lors de cette mission de comptage de le faire inscrire de la même façon sur leur dossier médical.**

**Nous rappelons aussi qu'il est impératif que chacun soit attentif à demander lors d'une mutation, ou d'un départ à la retraite, leur dossier médical auprès de la médecine de prévention de façon à le remettre à leur nouveau médecin de prévention. Ceci est valable pour tous les types de risques.**

La famille des risques « exposition aux produits chimiques » n'est pas identifiée dans le document unique d'évaluations des risques professionnels (DUERP), ainsi les membres du CHSCT seront attentifs à ce que ce risque soit pris en compte pour tous les types de missions, y compris les missions de police du nouvel établissement.

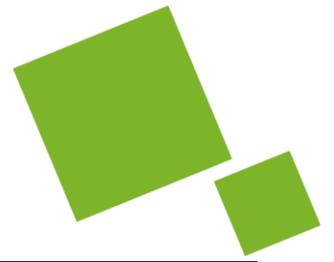
(pour : Sne-FSU, UNSA Ecologie, EFA-CGC / contre : -- / abstention : FO)

★★★

## Dispositif de surveillance médicale d'exposition à l'amiante et à la silice.

L'Inspection Générale des Services et l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail ont recensé les implantations qui pourraient être concernés par le risque « amiante » ainsi que les agents exposés.

Concernant les expositions à la silice (poussières générées lors des entraînements au tir dans des stands fermés ayant des buttes de tir en sable), on nous informe que les stands de tir ont tous été recensé dans le cadre de la mise en place du futur OFB et les stands présentant des risques d'exposition pourront être écartés.



De la même façon que pour la mission Grand Hamster, les représentants Sne-FSU ne peuvent que réitérer leurs recommandations d'une inscription d'exposition et d'informer les agents d'être très vigilant au suivi de leur dossier médical professionnel tout au long de leur carrière.

★★★

## Formation – volet SST.

Des efforts sont consenties pour la formation avec un budget de 208 000 € pour le coût pédagogique ce qui correspond à 1405 stagiaires (33%).

Des formations en local en 2018 sont prévues pour les agents pour la gestion conflictuelle entre usagers dans les missions Grands Prédateurs (ours et loup) qui sera étendue à tous les agents concernés ensuite pour 2020.

La GEM est ouverte jusqu'au 31 mai. Tous les agents sont invités à s'inscrire à une ou deux formations. Les assistants de prévention peuvent demander également une formation auprès du Centre de Valorisation des Ressources Humaines proche de leur domicile.

★★★

## Fiche à destination de la médecine de prévention, détaillant les exigences physiques des inspecteurs de l'environnement.

Madame la DRH nous présente une fiche d'aptitude détaillant des exigences physiques pour les inspecteurs de l'environnement (dans une vision très réductrice des missions et des exigences) à destination de la médecine du travail en nous indiquant que cette fiche permettrait d'identifier les personnes en souffrance et faciliterait l'accompagnement éventuel vers une reconversion. Et que cette réflexion est de l'intérêt des agents concernés !

Nous faisons remarquer que cette fiche ne concerne que les inspecteurs de l'environnement de l'ONCFS et pas les ATE et TE de l'AFB. Qu'en est-il des personnels de direction, des administratifs, etc. Nous signalons également que ce sujet est mis « sur la table » à quelques mois seulement de la création de l'O.F.B.

Nous observons dans le même temps le désengagement de l'établissement (4,5 % au lieu de 6 %) vis-à-vis de l'accueil de personnes atteintes d'handicaps. Désengagement qui se traduit par le versement de plus de 180 000 euros par an au fond pour l'insertion de ces personnels.

Les représentants du personnel Sne-FSU sont extrêmement vigilants sur cette proposition au regard de l'ensemble des agents pouvant être concernés. Cela pourrait vite basculer dans une « chasse aux sorcières » pour savoir si certains agents sont toujours aptes ou pas à exercer leurs fonctions !!!

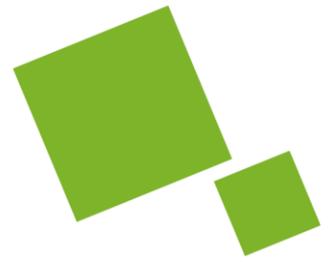
Avant tout, il y a selon nous nécessité de mener ces réflexions avec le ministère, dans le cadre de la création de l'OFB, et de réunir un groupe de travail incluant les représentants du personnel et des médecins du travail pour y réfléchir.

★★★

## Organisation de la police sanitaire.

L'exposé sur la police sanitaire rappelle que c'est une mission confiée par la Loi Avenir. Dans la perspective de la création de l'OFB, le nouveau projet de loi entraînera une véritable évolution avec l'inscription dans le code rural et de la pêche maritime des Inspecteurs de l'environnement (et non plus « agent technique »).

Le réseau de police sanitaire est déjà bien avancé avec la nomination des correspondants par région et prochainement la nomination de formateurs régionaux.



**La crise de la Peste porcine africaine (PPA)**, comme les autres crises sanitaires récentes ont mis en évidence le besoin de formation et la mise en place de protocoles précis pour tous les agent-e-s de l'ONCFS.

**Par ailleurs, les représentants du personnel Sne-FSU rappellent que le transport de tissus potentiellement infectieux répond à des normes internationales et que nous demandons à ce que ces dernières soient respectées lors du transport d'animaux, notamment dans le cadre du réseau SAGIR.**

★★★

### **Suite des travaux sur Saint Benoit.**

**Les travaux de St Benoît, encore et toujours un long feuilleton ONCFS. Grâce aux interventions des représentants du Sne-FSU, des travaux ont bien été réalisés.** Cependant nous avons signalé lors du dernier CHSCT de novembre 2018 que certains autres travaux restent toujours en suspens. Depuis Olivier THIBAUT s'est rendu sur place afin de constater par lui-même. Suite à cette visite et il nous a informé que l'entretien du site fait partie des objectifs fixés au responsable de l'implantation. Nous resterons toutefois très attentifs aux conditions de travail des personnels sur cette implantation.

★★★

## **Déclaration liminaire des représentants du Sne-FSU lors du CHSCT de 28 mars 2019.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de votre installation en tant que président du CHSCT le 07 avril 2017 le SNE-FSU avait fait une déclaration liminaire. Nous vous y exposons les problèmes rencontrés par l'ensemble des personnels notamment, la baisse des effectifs, le manque de reconnaissance, le manque de visibilité pour l'avenir.

### **Près de deux ans plus tard nous pourrions faire le bilan : à ce jour qu'est-ce qui a changé ?**

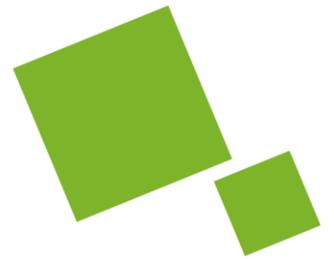
Seule la visibilité pour l'avenir de notre établissement s'est clarifiée puisque ce qui est sûr, c'est que l'ONCFS disparaît au profit de la création de l'Office Français de la Biodiversité.

Par contre, les exigences et l'intensité du travail ont augmenté dus aux baisses successives des moyens humains et budgétaires.

La rémunération qui tient compte de l'engagement et de la manière de servir des agents du quasi-statut a globalement baissé, et certains fonctionnaires ne la perçoivent même pas. Cette situation est lourde de sens et ce n'est pas sans conséquence sur le bien-être des agents.

De plus, les agents concernés sont majoritairement des femmes qui sont les premières concernées par la précarité. Nous pourrions également mentionner les difficultés d'accueil d'agents atteints d'handicap qui n'est que de 4,5 % au lieu des 6 %. Ce désengagement se traduisant par le versement de plus de 180 000€ par an au fond pour l'insertion de ces personnels.

Par ailleurs, le gouvernement a récemment présenté aux organisations syndicales le détail de son projet de loi en ce qui concerne les instances de dialogue social dans la Fonction publique. Il permettrait entre autre, la suppression des CHSCT en les fusionnant avec les CT et la suppression des CAP.



Évidemment, cela restreindra les possibilités d'intervention des représentants des personnels pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Concernant la création de l'OFB (office français de la biodiversité), une étude d'impact a été réalisée mais celle-ci n'est pas explicite sur l'aspect humain.

A ce jour, les personnels n'ont aucune information sur d'éventuelles garanties individuelles les concernant et ce n'est pas les déclarations faites lors des derniers COSUI qui apaisent leurs inquiétudes.

Cela provoque des situations anxiogènes collectives et individuelles. Ce manque de visibilité sur leur avenir professionnel, l'inadéquation entre les moyens et les missions et le manque de reconnaissance sont autant de facteurs aggravant les risques psychosociaux.

Cette démarche de prévention des RPS doit être intégrée le plus en amont possible pour être efficace.

En tant que membres du CHSCT, dans le respect des prérogatives du comité, l'objectif est d'éviter et de réduire ces facteurs de risque à la source par des diagnostics et des actions ciblés pour accompagner ces bouleversements.

C'est pour cette raison que nous vous demanderons le recours à un expert extérieur pour établir ce diagnostic concernant l'évaluation des RPS et leur prévention.

★ ★ ★

### **Représentaient le Sne-FSU dans cette réunion CHSCT :**

Sébastien Jacquillat [sebastien.jacquillat@oncfs.gouv.fr](mailto:sebastien.jacquillat@oncfs.gouv.fr) ; Karin Belland [karin.belland@oncfs.gouv.fr](mailto:karin.belland@oncfs.gouv.fr) ; Virginie Croquet [virginie.croquet@oncfs.gouv.fr](mailto:virginie.croquet@oncfs.gouv.fr) ; Amélie Chantereau [amelie.chantereau@oncfs.gouv.fr](mailto:amelie.chantereau@oncfs.gouv.fr) ; Eric Brandt [eric.brandt@oncfs.gouv.fr](mailto:eric.brandt@oncfs.gouv.fr) ; Pierre Oriol [pierre.oriol@oncfs.gouv.fr](mailto:pierre.oriol@oncfs.gouv.fr) ; Pascal Wanhem (expert) [wanhem.sne@gmail.com](mailto:wanhem.sne@gmail.com)

#### **Nous contacter :**

**Secrétaire de branche**  
Pascal WANHEM  
06 20 99 91 84  
[wanhem.sne@gmail.com](mailto:wanhem.sne@gmail.com)

#### **Secrétaires adjoints**

Pierre ORIOL  
06 25 07 06 77  
[Oriol.pierre@neuf.fr](mailto:Oriol.pierre@neuf.fr)

Luc FRUITET  
06 25 07 08 46  
[Luc.fruitet@gmail.com](mailto:Luc.fruitet@gmail.com)

#### **Permanence :**

Local syndical - plot i 3<sup>ème</sup> étage  
La Défense - Tél. : 01 40 81 22 28  
✉ 104 rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS

Virginie CROQUET  
06 20 78 97 50  
[Virginie.croquet@oncfs.gouv.fr](mailto:Virginie.croquet@oncfs.gouv.fr)

Philippe BIBES  
06 20 78 68 66  
[philippe.bibes@wanadoo.fr](mailto:philippe.bibes@wanadoo.fr)

